

Environnement

EUROAIRPORT

Une application pour traquer les nuisances sonores

Jean-François OTT



L'EuroAirport a déployé une application, Travis, permettant de vérifier l'impact du passage des avions sur le bruit ambiant et en temps quasi-réel. Après plusieurs mois d'utilisation, l'aéroport a obtenu de nombreux retours et remarques, dont il assure tenir compte. D R

Lancée par l'EuroAirport, l'application TraVis – pour track visualisation – permet de voir presque en temps réel l'impact des mouvements d'avions sur les mesures de bruit dans les environs de l'aéroport.

Une demi-heure de différé, c'est le prix à payer du fait de la validation des données par la Direction générale de l'aviation civile. Une fois ce détail pris en compte, tout internaute a la possibilité de suivre les mouvements d'avions au départ et à l'arrivée de l'EuroAirport sur l'application que celui-ci a récemment déployé, TraVis. Si le [site](#)

[internet flightradar24](#) est bien plus réactif, Travis - qui fournit également des informations sur le vol - met surtout en exergue l'impact des mouvements aériens sur le bruit ambiant. Ces données sont disponibles pendant un mois. On peut aussi les survoler en mode accéléré.

[TraVis est ce logiciel interactif](#) qui permet de suivre les trajectoires de vol et les données de bruit en ligne. Il s'appuie sur un réseau de stations de mesure du bruit qui couvre les environs de l'aéroport, de la forêt de la Harth à la hauteur de Sierentz et jusqu'à Binningen. En tout, cela représente 15 stations de mesure du bruit fixes et une mobile. La dernière station a été installée en octobre dernier.

Les données exploitées par TraVis proviennent de mesures de bruit directes, avec une estimation à 3 ou 4 décibels près. Ainsi, elles n'indiquent pas uniquement le bruit aérien, mais également le bruit de fond, l'autoroute, la circulation, le train, etc. Habituellement, ces mesures varient entre 40 et 50 décibels mais, au passage d'un avion, elles peuvent dépasser les 60 décibels : l'interactivité du logiciel permet de bien mesurer les variations au niveau de la mesure du bruit, lors du survol d'un appareil.

Petit plus, l'application est personnalisable : si vous indiquez l'endroit où vous vous trouvez, elle va déterminer la distance à laquelle se trouve l'avion qui est en phase d'atterrissage, par exemple, et le bruit qui parviendra jusqu'à vos oreilles. Ensuite, et pour chaque station de mesure, il est possible de visualiser le diagramme de bruit pour se rendre compte du nombre de situations où le bruit est amplifié - et pas uniquement en raison de l'activité aérienne. Enfin, nec plus ultra, il est possible d'effectuer des réclamations en ligne...

À la base de ce projet, un souhait des associations de défense des riverains et une recommandation de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Pour l'EuroAirport, l'achèvement de la mise en place de ce réseau de stations de mesures de bruit, dont TraVis représente la partie émergée pour le grand public, permettra de mettre en place un nouveau modèle de calcul des redevances payées par les compagnies aériennes, qui sera non plus basé sur les certificats de bruit des avions, mais sur les valeurs de bruit mesurées sur place. Pour y parvenir, l'aéroport doit collecter un grand nombre de mesures, mais les circonstances actuelles ne facilitent pas la démarche. La mise en place de ce nouveau modèle de calcul devra par conséquent attendre encore près de deux ans avant de pouvoir être officialisée.